

Pôle d'enseignement artistique Danse - Musique – Théâtre
Noisiel/Champs-sur-Marne/Lognes (CRD)
01 60 05 76 35 – conservatoire.noisiel@agglo-pvm.fr

PRÉINSCRIPTION 2026/2027



ADRESSE MAIL :

(Qui fera office d'identifiant pour votre compte élève)

FICHE DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom

Date de naissance :

/ /

Sexe :

☐ M ☐ F

Adresse

Mail élève

Code Postal :

Téléphone élève :

École/Classe (26/27)

Emploi

RESPONSABLE 1 DE L'ELEVE MINEUR

LIEN JURIDIQUE AVEC L'ELEVE : ☐ PERE ☐ MERE

Nom :

Prénom

Adresse

Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Code socioprofessionnel
(Voir page 4)

RESPONSABLE 2 DE L'ELEVE MINEUR

LIEN JURIDIQUE AVEC L'ELEVE : ☐ PERE ☐ MERE

Nom :

Prénom

Adresse

Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Code
socioprofessionnel
(Voir page 4)

Soutenu
par



SOUHAIT ET DISCIPLINES

(Se référer à la liste des disciplines en page 3)

Vœu n°1 : _____ Vœu n°2 : _____
Autres : _____

- Eveil : Enfant né en 2021
- Initiation (Sensibilisation) : Enfant né en 2020
- Initiation 1 (Danse/Théâtre) : Né en 2021
- Cours Instrument : Né au minimum en 2021

Note : Pour tout cursus instrumental, l'inscription comprend 1 cours d'instrument + 1 cours de formation musicale + 1 cours de pratique collective (chant choral ou autre).

Parlez-nous de vous (motivations, commentaires, expériences artistique éventuelles, etc.) :

Élève en situation de handicap et/ou Élève à Besoins Particuliers ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel que soit la cause (moteur, sensoriel, mental, psychique, autisme, troubles cognitifs ...), une référente est là pour en discuter et vous accompagner dans un éventuel parcours pédagogique adapté, si vous le souhaitez.

Comment nous avez-vous connu ?

@ Internet
@ Bulletin Municipal

@ Réseaux Sociaux
@ Bouche à oreille

@ Forum Assos
@ Famille inscrite

Date et Signature

Soutenu
par



OFFRE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE (CRD)

Champs-sur-Marne / Lognes / Noisiel

DÉPARTEMENT DANSE (Dès 7 ans)	DÉPARTEMENT THÉÂTRE	DÉPARTEMENT MUSIQUE <i>Disciplines Instrumentales et Vocales</i>
• Styles : Danse Classique, Danse Contemporaine, Danse Hip-Hop (à partir de 10 ans). • 7 ans (CE1) - Initiation 2 : 2 cours obligatoires (1 contemporain + 1 classique). • 8 ans et plus : 3 cours obligatoires (1 FM danse + 2 cours de danse). • Parcours spécifique : Adulte Amateur.	• Initiation 2 : 7 - 10 ans. • Initiation 3 : 11 - 13 ans. • Cycle 1 : 14 - 16 ans. • Cycle 2 : 16 - 18 ans. • Adultes. • Cycle d'Orientation Professionnelle (COP).	• Cordes : Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Viole de gambe. • Bois : Basson, Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone. • Cuivres : Cor, Trombone, Trompette, Tuba-Euphonium. • Polyphoniques : Clavecin, Guitare, Percussions, Piano, Vibraphone. • Voix : Chant, Chant Lyrique. • Musiques Actuelles & Jazz : Basse Jazz, Batterie Jazz, Chant Jazz, Contrebasse Jazz, Flûte traversière Jazz, Guitare Jazz, Piano-Jazz, Saxophone-Jazz, Trombone-Jazz, Trompette-Jazz. • Spécificités : Accompagnement (pour les pianistes), Musique électronique.
PARCOURS DE SENSIBILISATION (Avant 7 ans) • 5 ans (Grande Section Maternelle) : Éveil (découverte pluridisciplinaire : danse, musique, théâtre). • 6 ans (Cours Préparatoire) : Initiation 1. ○ Options : Musique-Danse, Musique-Théâtre, Musique seule, Danse seule, Danse-Théâtre		<i>Formation Musicale (Obligatoire)</i> • Formation musicale Classique (à partir de 7 ans). • Formation musicale Jazz. <i>Culture Musicale</i> • Filière JAZZ : Histoire du jazz, Composition jazz, Arrangement jazz. • Filière CLASSIQUE : Histoire de la musique, Composition, Analyse. <i>Pratiques Collectives</i> • Orchestre symphonique. • Big Band. • Ateliers Jazz / Arrangement Jazz

Soutenu
par



NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

Référence officielle pour les établissements d'enseignement

Ce tableau liste les codes utilisés administrativement pour qualifier la profession des représentants légaux.

1. AGRICULTEURS EXPLOITANTS 10 : Agriculteurs sur petite, moyenne ou grande exploitation.	5. EMPLOYÉS 52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique (Agents administratifs, ASVP). 53 : Policiers et militaires. 54 : Employés administratifs d'entreprise. 55 : Employés de commerce (Vendeurs, caissiers). 56 : Personnels des services directs aux particuliers (Aides à domicile, assistantes maternelles).
2. ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE 21 : Artisans (alimentation, bâtiment, fabrication, services). 22 : Commerçants et assimilés. 23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.	6. OUVRIERS 62 : Ouvriers qualifiés de type industriel. 63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal. 64 : Chauffeurs (Poids lourds, Taxis, Bus). 65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport. 67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel. 68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal. 69 : Ouvriers agricoles.
3. CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES 31 : Professions libérales (Médecins, Avocats, Architectes...). 33 : Cadres de la fonction publique (Directeurs, Magistrats, Officiers...). 34 : Professeurs, professions scientifiques (Enseignants chercheurs, ingénieurs d'études). 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles (Journalistes, Artistes). 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.	7. RETRAITÉS 71 : Anciens agriculteurs exploitants. 72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise. 74 : Anciens cadres. 75 : Anciennes professions intermédiaires. 77 : Anciens employés. 78 : Anciens ouvriers.
4. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES 42 : Professeurs des écoles, instituteurs, animateurs sportifs. 43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social (Infirmiers, Éducateurs). 44 : Clergé, religieux. 45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique. 46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises. 47 : Techniciens. 48 : Contremaîtres, agents de maîtrise.	8. AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE 81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé. 84 : Élèves, étudiants. 85 : Personnes sans activité professionnelle (Femmes/Hommes au foyer). 86 : Autres personnes sans activité professionnelle.

Soutenu
par

